

Vade-mecum à destination du demandeur

Appel à projets

« Projets de formation permanente en agriculture et sylviculture »



Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales.



Informations pratiques

Cette mesure vise à sélectionner des activités de formation organisées exclusivement à destination de personnes actives dans les secteurs agricoles, sylvicoles et forestiers ou étant dans un parcours d'installation. Les activités de formation à destination des demandeurs d'emploi ne sont pas éligibles.

Le budget annuel est de 100.000 euros part wallonne et 60.000 euros part européenne.

Afin que l'administration puisse évaluer au mieux les activités de formation proposées, nous vous invitons à répondre à une série de questions détaillées en complétant la totalité des rubriques du formulaire.

Qui peut introduire un dossier de candidature ?

Tout centre de formation professionnelle ou tout organisme public ou privé ou toute association publique ou privée organisant le type d'activités de formation tel que décrit ci-après peut introduire un dossier de candidature.

Ceux-ci devront démontrer qu'ils possèdent les compétences requises, en interne ou en recourant à un prestataire externe, pour dispenser les activités prévues dans le projet.

Les structures ayant un intérêt commercial ne sont pas éligibles.

Coûts éligibles ?

L'intervention publique est de 100% des dépenses éligibles, c'est-à-dire toutes les dépenses qui sont liées à l'organisation et à la bonne mise en œuvre de projets.

Les subventions accordées pour toute activité de formation dans le cadre de cette mesure sont plafonnées à 80 euros par heure d'activité prestée (voir arrêté du Gouvernement wallon du 21 juillet 2016 portant exécution du chapitre II du Titre IV du Code wallon de l'Agriculture relatif aux activités de formation permanente au sens des articles D. 99, § 2, 2° et D. 104, alinéa 1^{er}, 1°, du Code wallon de l'Agriculture dans les secteurs agricole et sylvicole).

Quelles activités de formation ?

Ces activités peuvent être de deux types : **séance d'étude** et **visite guidée** (voir arrêté du Gouvernement wallon du 21 juillet 2016 portant exécution du chapitre II du Titre IV du Code wallon de l'Agriculture relatif aux activités de formation permanente au sens des articles D. 99, § 2, 2° et D. 104, alinéa 1^{er}, 1°, du Code wallon de l'Agriculture dans les secteurs agricole et sylvicole).



Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales.



Les thèmes et la période de réalisation des activités de formation relatifs à l'appel à projets sont précisés dans le document intitulé « Lignes directrices ».

Comment faire ?

Pour bénéficier d'une subvention, chaque structure doit introduire un dossier complet via le formulaire électronique décrit dans les pages suivantes.

Les informations introduites dans le corps du formulaire doivent être synthétiques et permettre une bonne compréhension de la candidature déposée.

L'examen du dossier rentré par chaque structure permettra de déterminer si celle-ci remplit les conditions d'éligibilité (voir ci-après). Les projets des structures répondant aux conditions d'éligibilité seront évalués au regard des critères de sélection déterminés pour cette mesure. Un classement sera alors établi entre les différents projets qui permettra d'opérer la sélection des projets les mieux classés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires. Seuls les projets sélectionnés pourront donner lieu à une subvention.

Un non-respect d'une seule des conditions d'éligibilité est automatiquement excluant.

Quels sont les critères de sélection ?

Pour votre parfaite information, voici les critères de sélection pondérés qui serviront à classer chacun des projets proposés.

Critères de sélection		Valeur des critères	Valeur minimale
<i>Faisabilité</i>	Capacité des intervenants à réaliser le programme de travail avec le budget proposé et dans le délai fixé	3*	2
<i>Intérêt stratégique</i>	Adéquation du projet avec les objectifs de la mesure et les besoins prioritaires de l'appel à projets	6**	4
<i>Qualité de la proposition</i>	Clarté des objectifs, précision des activités et des moyens à mettre en œuvre ainsi que les résultats attendus, capacité d'adaptation face au public cible	6**	4
<i>Qualité de la formation</i>	Pertinence et expérience des acteurs, implication des partenaires et capacités financières et administratives du chef de file	5***	3



Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales.



<i>Partenariat</i>	Association entre structures pour favoriser des synergies locales	6	-
<i>Qualité de la communication</i>	Public-cible, moyens de diffusion de l'information sur les activités de formation	3	-
<i>Originalité</i>	Caractère innovant du projet	2	-
<i>Couverture géographique</i>	Capacité à couvrir les 5 provinces du territoire de langue française et à couvrir la zone de langue germanophone	6	-

* min 2/3 ** min 4/6 *** min 3/5

Pour être sélectionné, le projet doit atteindre une cote globale de minimum 18/37.

Période de l'appel à projets

Les dates limites de dépôt des demandes de subvention sont précisées dans le document intitulé « Lignes directrices ».

La procédure pour introduire une demande de subvention

La réponse à l'appel à projets se fait via un formulaire électronique de candidature qui est disponible à l'adresse suivante : <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/21147>.

Il convient pour accéder à celui-ci, soit de se créer un compte, soit de se connecter avec des droits préexistants.



Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales.

L'enregistrement en ligne est indispensable, sans quoi votre projet ne sera pas recevable.

Il s'agit d'un formulaire utilisé de façon générique pour l'ensemble des appels à projets du programme wallon de développement rural. Une fois sur la page du formulaire, indiquez l'intitulé du projet et la mesure/sous-mesure concernée.

En outre, sous peine de nullité, une « **attestation de validation** » des informations reprises dans la demande de subvention doit être insérée dans la rubrique « documents annexes » du formulaire.

Le formulaire de demande est construit autour des informations relatives au bénéficiaire et des informations détaillées du projet.

Vous devez donc vous enregistrer via ce formulaire en ligne pour autant de thématiques pour lesquelles vous souhaiteriez obtenir une subvention (1 projet = 1 thématique) mais un projet peut couvrir plusieurs types d'activités.

Vous pouvez également ajouter toutes annexes que vous jugez utiles, permettant à l'administration d'apprécier au mieux le contenu du projet (par ex.: une copie du/des diplôme(s), le contenu des formations déjà dispensées antérieurement, une ou des attestations justifiant l'expérience probante, ...).

Un guide pratique, permettant de vous aider à compléter le formulaire en ligne est disponible sous la rubrique "Documents utiles" du portail.

Dossier de candidature

1/ Zoom sur les informations relatives au bénéficiaire permettant d'établir votre conformité aux conditions d'éligibilité

Vous devez répondre à l'ensemble des informations relatives à votre identification telles que :

- Nom (indiquez également entre parenthèse votre acronyme)
- Forme juridique
- Adresse
- Nom du représentant légal
- Nom du /des responsable(s) du projet
- Téléphone
- E-mail
- N°BCE de l'entreprise



Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales.



2/ Zoom sur les informations relatives au projet permettant d'établir votre conformité aux conditions d'éligibilité

Vous devez répondre à l'ensemble des informations détaillées du projet telles que :

Rubriques		Informations attendues	Rem
Zone couverte		Veillez indiquer les lieux dans lesquels vos activités de formation se dérouleront. Il est possible de sélectionner plusieurs communes/arrondissements/provinces.	
Description de la situation et identification du besoin		Veillez exposer le contexte socio-économique et environnemental et les problématiques rencontrées notamment au niveau des spécificités territoriales, thématiques et sectorielles et identifier les besoins auxquels le projet souhaite répondre.	Max 16.000 caractères
Description du projet	Contenu du projet	Veillez décrire de manière détaillée les activités de formation prévues en lien avec les coûts faisant l'objet de la demande de cofinancement, la façon dont le projet s'inscrit dans un plan stratégique (si nécessaire) et en quoi le projet ou le bénéficiaire répond aux conditions d'éligibilité telles que définies pour la mesure relative aux activités de formation.	Max 16.000 caractères par sous-rubrique
	Liens avec les objectifs du PwDR et/ou l'appel à projets	Veillez préciser en quoi le projet contribue aux objectifs du PwDR et/ou à l'appel et rencontre les besoins identifiés dont notamment le renforcement du transfert de connaissances.	
	Résultats attendus	Veillez préciser les résultats attendus et les impacts concrets et identifier les indicateurs de suivi du projet ainsi que leur quantification.	
	Partenaires du projet et synergies attendues	Veillez identifier les différents acteurs du projet, exposer les synergies envisagées (lien également avec d'autres projets cofinancés ou non cofinancés), préciser les plus-values de ces synergies, leurs modes et leurs délais d'activation.	
	Adéquation aux critères de sélection	Veillez préciser en quoi le projet rencontre les différents critères de sélection (voir page 3).	
	Calendrier de mise en œuvre	Veillez identifier de manière exhaustive toutes les étapes du projet (date de début et date de fin du projet).	



Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales.



	Caractère innovant	Veillez indiquer si le projet est innovant (apte à résoudre un problème en s'écartant significativement des approches traditionnelles) et préciser en quoi et avec quel différentiel attendu.	
Environnement, climat et égalité des chances		Veillez identifier les effets du projet sur l'environnement, le climat et l'égalité entre les femmes et les hommes et justifier votre choix.	Max 4.000 caractères par critère
Indicateurs du projet	obligatoires	Veillez ajouter le nombre d'activités de formation (objectif à mi projet et en fin de projet).	
	de suivi	Veillez identifier et quantifier les indicateurs propres au projet (objectif en fin de projet).	
Coûts du projet (*)		Veillez décrire au sein de chaque sous-rubrique (coûts indirects et directs liés au personnel, coûts de communication, autres coûts) les coûts qui font l'objet de la demande de cofinancement tenant compte des règles d'éligibilité des dépenses et en estimer les montants. Pour les dépenses de personnel, veuillez décrire outre le nombre d'ETP, la fonction du personnel (importance de la compétence des formateurs !!). Pour les autres coûts, veuillez décrire leur nature et leur planification sur la durée du projet.	Max 4.000 caractères par poste budgétaire
Recettes et coûts non-éligibles éventuels (*)	Estimation des recettes	Veillez décrire les recettes et en estimer les montants.	Max 4.000 caractères
	Estimation des coûts non-éligibles	Veillez décrire les coûts inéligibles et en estimer les montants.	Max 4.000 caractères
Promotion de la non-discrimination		Veillez vous engager à prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.	
Documents annexes		Veillez joindre tout document probant utile au dépôt du dossier ainsi que des éléments détaillant strictement le contenu du formulaire. Par ailleurs, veuillez joindre votre « attestation de validation » des informations reprises dans votre demande d'aide.	

(*) Attention que pour l'estimation des coûts et des recettes, il y a lieu de compléter l'ensemble des années, même si vous n'avez pas de dépenses. Dans ce cas, indiquez "0" à côté de l'année concernée.



Checklists : votre démarche est-elle complète ?

Vous avez complété le formulaire électronique et y avez téléchargé :

- ✓ L' « attestation de validation » ?
- ✓ L'ensemble des annexes utiles à votre demande de subvention ?
- ✓ Vous avez finalement enregistré ce formulaire électronique ?

Remarque : Si des onglets restent encadrés en rouge après enregistrement, cela signifie que l'ensemble des rubriques n'est pas entièrement complété. Votre formulaire ne pourra être soumis qu'une fois tous les champs complétés ! Vous pouvez quitter l'application en cours d'encodage à tout moment et enregistrer votre demande.

Une fois le formulaire soumis, un accusé de réception généré automatiquement par l'application vous est envoyé.



Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales.

